

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

| | |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS | En exercice : 43 Présents à la séance : 42 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 07/04/2026 |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 20/04/2026 |

OBJET :

Conseil Départemental d'Accès au Droit - Désignation de représentants du Conseil Municipal

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 15 et 22 Mars 2026, il doit être procédé à la désignation de représentants de la Ville de Gap au sein du Conseil Départemental d'Accès au Droit.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

La loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique prévoit l'institution dans chaque département d'un Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD).

Le CDAD 05 a été constitué en 2001, sous forme de Groupement d'Intérêt Public doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du Président du tribunal judiciaire du chef-lieu du département et la vice-présidence du Procureur de la République. La fonction de commissaire du gouvernement du CDAD est exercée par le magistrat de la cour d'appel délégué à la politique associative et à l'accès au droit.

Le CDAD 05 a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département des Hautes-Alpes, de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit et de contribuer au développement

Le CDAD 05 compte parmi ses membres :

- le Préfet des Hautes-Alpes
- le Président du Conseil Régional de la région SUD
- le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- le Maire de la ville de Gap
- le Maire de la ville de Briançon
- le Président de l'Association Départementale des Maires de France
- le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau des Hautes-Alpes
- le Président de la Caisse des règlements pécuniaires des avocats des Hautes-Alpes
- le Président de la Chambre Régionale des Commissaires de Justice de Grenoble
- le Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires du Dauphiné
- le Directeur académique des services de l'éducation nationale
- le Directeur territorial des Services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- le Directeur inter-régional du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- le Délégué du Défenseur des Droits
- le Président de l'Association d'aide aux victimes Mediavic 05
- le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hautes-Alpes
- le Président de l'Association Enfant en danger
- l'Agent comptable de la Direction Départementale des Finances Publiques

La Ville de Gap a accepté de participer au Conseil Départemental d'Accès au Droit sur la base de l'article 56 de la loi du 10 juillet 1991 : à partir de 2001 en tant que membre associé avec voix consultative, puis à partir de 2005 en tant que membre associé avec voix délibérative, afin de prendre part de manière plus importante aux décisions de cette instance.

Ce renforcement du rôle de la Ville de Gap au sein du GIP-CDAD en 2005, faisait suite à la création d'un Point d'Accès au Droit (PAD), validé par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La représentation de la Commune au sein du Conseil Départemental d'Accès au Droit, en tant que membre associé avec voix délibérative, a été approuvée pour la durée d'existence du CDAD par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2007.

Décision :

Vu les articles L.2121-21 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de représenter la Ville de Gap au sein du Conseil Départemental d'Accès au Droit, il est proposé de nommer un membre titulaire et un membre suppléant.

M. le Maire propose les candidatures suivantes :

- Membre titulaire : Mme Christiane BAR

- Membre suppléant : M. Gil SILVESTRI

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Les représentants du Conseil Municipal au Conseil Départemental d'Accès au Droit sont les suivants :

- Mme Christiane BAR - Titulaire

- M. Gil SILVESTRI - Suppléant

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026

Affiché ou publié le : 20 AVR 2026